

Bulletin d'inscription

A retourner à **AD PEP 91** - par mail a.guenault@adpep91.org
par courrier **16 rue Thibaud de Champagne, 91090 LISSES**

Inscription en ligne
adpep91.fr - clas91.org

INTITULÉ DE LA FORMATION

.....
.....

Date :

RESPONSABLE DU SUIVI DE LA FORMATION

Nom de la structure

Clas 91 Autre :

Quartier Politique de la Ville oui non

M/Mme

Adresse

.....

Tél. :

Mail :

PRIX/FACTURATION/RÈGLEMENT

Prix par participant : 30 € (Clas 91) 40 € (autre)

Nombre de participants de la structure :

Total = €

Adresse de facturation (si différente de la structure)

.....

.....

Règlement par :

mandat administratif chèque joint de €

PARTICIPANT(S)

Participant 1

Nom, prénom

Fonction

Mail

Participant 2

Nom, prénom

Fonction

Mail

Participant 3

Nom, prénom

Fonction

Mail

Participant 4

Nom, prénom

Fonction

Mail

Participant 5

Nom, prénom

Fonction

Mail

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Afin d'être inscrit à une formation, vous devez remplir et retourner ce bulletin à l'AD PEP 91 ou vous inscrire en ligne sur adpep91.fr ou clas91.org au moins deux semaines avant la date de la formation. Cette inscription doit être accompagnée du règlement ou du bon de commande pour les collectivités territoriales. Si besoin, une convention de formation peut être établie entre l'AD PEP 91 et la structure.

DOCUMENTS POUR LES PARTICIPANTS

Environ une semaine avant la formation, une convocation établie au nom du stagiaire est adressée à l'employeur. A l'issue de la formation, une attestation de présence est remise au stagiaire sur place et adressée par mail à l'employeur.

PRIX

Le prix ne comprend que les coûts pédagogiques. Les frais de repas du midi sont à la charge directe des participants. Les tarifs par formation sont les suivants : 30 € par personne pour les membres de structures agréées Clas de l'Essonne (formations subventionnées) ; 40 € pour les autres participants. Un devis pour une ou plusieurs formations peut être adressé sur demande à l'AD PEP 91.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le règlement est à effectuer par chèque lors de l'inscription (joint à ce bulletin) ou mandat administratif. La facture correspondante peut être adressée à la structure à l'issue de chaque formation ou à la fin de l'année (pour toutes les formations ayant accueilli un ou plusieurs participants de la structure).

ANNULLATION-REMBOURSEMENT

L'AD PEP 91 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si, une semaine avant la date prévue, le nombre d'inscriptions et les annulations inopinées de stagiaires réduiraient le groupe à un niveau incompatible avec une dynamique pédagogique convenable. Les structures ayant inscrit des stagiaires sont immédiatement informées, les règlements sont remboursés ou reportés sur une autre séance. En cas d'annulation de la part d'un stagiaire ou de sa structure moins d'une semaine avant le stage, l'AD PEP 91 facturera l'intégralité de la somme due.

Fait à Le
Signature du responsable et cachet de la structure